

Conseil d'administration du jeudi 25 juin 2026

Délibérations

L'an deux mil vingt-six, le 25 juin à 10h, Dans les locaux de VALORYS/ SMITRED (Se présenter à l'accueil)-Site du Quelven- 22140 PLUZUNET, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Numéro d'ordre	OBJET	Approuvé/ Rejeté/ajourné
2026-05-01	Approbation du CA 260507	Approuvé à l'unanimité
2026-05-02-1	Achat d'un nouveau véhicule de service -FORD	Approuvé à l'unanimité
2026-05-02-2	Achat d'un nouveau véhicule de service -UP	Approuvé à l'unanimité
2026-05-03	Centre hospitalier Centre de Bretagne-logipôle de Loudéac-Présentation du projet	Approuvé à l'unanimité
2026-05-04	Centre hospitalier Centre de Bretagne-logipôle de Loudéac-Demande d'autorisation de création de société	Approuvé à l'unanimité
2026-05-05	Centre hospitalier Centre de Bretagne-logipôle de Loudéac-Demande d'autorisation de lancement de marché de travaux	Approuvé à l'unanimité
2026-05-06	Bréhand- Le moulin Hesry Energies -Présentation du projet	Approuvé à l'unanimité
2026-05-07	Bréhand- Le moulin Hesry Energies-Présentation de la délibération de la mairie de BREHAND pour l'entrée au capital	Approuvé à l'unanimité
2026-05-08	Bréhand- Le moulin Hesry Energies-Demande d'autorisation de lancement de marché de travaux	Approuvé à l'unanimité
2026-05-09	Stade du Roudourou-Présentation du projet	Approuvé à l'unanimité
2026-05-10	Stade du Roudourou-Demande d'autorisation de lancement de marché de travaux	Approuvé à l'unanimité
2026-05-11	Demande d'autorisation de lancement de marché d'agrégateur	Approuvé à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies 22

Délibération N°2026-05-01

L'an deux mil vingt-six, le 25 juin à 10h, dans les locaux de VALORYS/ SMITRED (Se présenter à l'accueil) Site du Quelven- 22140 PLUZUNET, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,
- Mr Jean-François GADBOIS, représentant l'entreprise STURNO pour le groupe Entreprises

Etaient représentés :

- M. Jean-Louis NOGUES ayant donné pouvoir à Mr Jean-François GADBOIS, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à Mr Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Erwan CHARLOT, représentant le Crédit-Mutuel ARKEA pour le groupe des Banques ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD.

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Jérôme MASSE, Directeur du SDE22,
- M. Vincent Lucas, Directeur de la SEM Energies 22,
- M. Corentin PETIT, Responsable financier de la SEM Energies 22,
- Mme Gladys MONNIER, Responsable administrative de la SEM Energies 22,
- Mme Mallaury AROCA, Cheffe de projets ENR éolien de la SEM Energies 22,
- M. Gildas BANDE, Chef de projet ENR photovoltaïque de la SEM Energies 22,
- M. Vivien LAZUECH, Responsable gaz renouvelables de la SEM Energies 22,
- M. Jérémy LE CALVEZ, Chargé d'exploitations - Manager de la SEM Energies 22,
- M. Stéphane PIRIOU, Technicien travaux et maintenance de la SEM Energies 22,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire administrative et financière du SDE22.

Absents excusés :

- Mme Lucile ROGATIONS, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La SEM Energies 22, représentée par Vincent LUCAS remplit les fonctions de secrétaire.

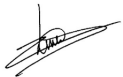
Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 07 mai 2026

Considérant le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 07 mai 2026 en annexe ; Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 07 mai 2026 en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 07 mai 2026.

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD



Signé électroniquement par Vincent
LUCAS
Le 09/07/2026

Le Secrétaire de Séance
Vincent LUCAS



Signé électroniquement par
Dominique RAMARD
Le 08/07/2026

Délibération rendue exécutoire
- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22

Délibération N°2026-05-02.1

L'an deux mil vingt-six, le 25 juin à 10h, dans les locaux de VALORYS/ SMITRED (Se présenter à l'accueil) Site du Quelven- 22140 PLUZUNET, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,
- Mr Jean-François GADBOIS, représentant l'entreprise STURNO pour le groupe Entreprises

Etaient représentés :

- M. Jean-Louis NOGUES ayant donné pouvoir à Mr Jean-François GADBOIS, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à Mr Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Erwan CHARLOT, représentant le Crédit-Mutuel ARKEA pour le groupe des Banques ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD.

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Jérôme MASSE, Directeur du SDE22,
- M. Vincent Lucas, Directeur de la SEM Energies 22,
- M. Corentin PETIT, Responsable financier de la SEM Energies 22,
- Mme Gladys MONNIER, Responsable administrative de la SEM Energies 22,
- Mme Mallaury AROCA, Cheffe de projets ENR éolien de la SEM Energies 22,
- M. Gildas BANDE, Chef de projet ENR photovoltaïque de la SEM Energies 22,
- M. Vivien LAZUECH, Responsable gaz renouvelables de la SEM Energies 22,
- M. Jérémy LE CALVEZ, Chargé d'exploitations - Manager de la SEM Energies 22,
- M. Stéphane PIRIOU, Technicien travaux et maintenance de la SEM Energies 22,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire administrative et financière du SDE22.

Absents excusés :

- Mme Lucile ROGATIONS, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La SEM Energies 22, représentée par Vincent LUCAS remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Achat d'un nouveau véhicule de service-Transit Custom- FORD

Considérant l'embauche, à compter du 1er juillet 2026, d'un technicien d'exploitation Station GNC/BioGNC, Il est proposé d'acquérir un nouveau véhicule utilitaire de service, Le véhicule sera de type utilitaire FORD TRANSIT CUSTOM, neuf (Essence/électrique/GNV). Il sera attribué au service exploitation. Le coût réel sera refacturé selon le contrat de prestations d'assistance à l'exploitation validé par délibération du conseil d'administration du 07 mai 2026 avec la SAS BMGNV. Ce véhicule pourra également servir aux autres salariés quand ce dernier sera disponible.

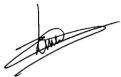
Le Président Directeur Général propose l'achat du véhicule FORD TRANSIT CUSTOM, neuf, (Essence/électrique/GNV) pour un montant de **47 166,67€HT soit 56 443,69€ TTC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **AUTORISE** l'achat d'un véhicule de service **Transit Custom- FORD** pour un montant de **47 166,67€HT soit 56 443,69€ TTC.**

- **AUTORISE** le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD



Signé électroniquement par Vincent
LUCAS
Le 09/07/2026

Le Secrétaire de Séance
Vincent LUCAS



Signé électroniquement par
Dominique RAMARD
Le 08/07/2026

Délibération rendue exécutoire
- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22

Délibération N°2026-05-02.2

L'an deux mil vingt-six, le 25 juin à 10h, dans les locaux de VALORYS/ SMITRED (Se présenter à l'accueil)
Site du Quelven- 22140 PLUZUNET, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur
convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,
- Mr Jean-François GADBOIS, représentant l'entreprise STURNO pour le groupe Entreprises

Etaient représentés :

- M. Jean-Louis NOGUES ayant donné pouvoir à Mr Jean-François GADBOIS, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à Mr Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Erwan CHARLOT, représentant le Crédit-Mutuel ARKEA pour le groupe des Banques ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD.

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Jérôme MASSE, Directeur du SDE22,
- M. Vincent Lucas, Directeur de la SEM Energies 22,
- M. Corentin PETIT, Responsable financier de la SEM Energies 22,
- Mme Gladys MONNIER, Responsable administrative de la SEM Energies 22,
- Mme Mallaury AROCA, Cheffe de projets ENR éolien de la SEM Energies 22,
- M. Gildas BANDE, Chef de projet ENR photovoltaïque de la SEM Energies 22,
- M. Vivien LAZUECH, Responsable gaz renouvelables de la SEM Energies 22,
- M. Jérémy LE CALVEZ, Chargé d'exploitations - Manager de la SEM Energies 22,
- M. Stéphane PIRIOU, Technicien travaux et maintenance de la SEM Energies 22,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire administrative et financière du SDE22.

Absents excusés :

- Mme Lucile ROGATIONS, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La SEM Energies 22, représentée par Vincent LUCAS remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Achat d'un nouveau véhicule de service- UP- Volkswagen

Vu les nouveaux recrutements, il est nécessaire d'investir prochainement dans un nouveau véhicule de service. Le SDE 22 est vendeur d'une UP- Volkswagen.

Ce dernier sera principalement utilisé par les techniciens et les autres catégories de personnels (administratifs...) pour se rendre aux rendez-vous, sur les chantiers, en réunions....

Le Président Directeur Général propose l'achat de ce véhicule UP (Essence/GNV) et demande un accord de principe afin de pouvoir valider l'achat du futur véhicule dès qu'une proposition commerciale sera proposée.

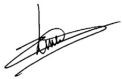
Le montant de l'achat du véhicule sera communiqué au Conseil d'administration qui suivra l'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **DONNE** son accord de principe pour l'achat d'un véhicule de service selon les conditions susvisées.

- **AUTORISE** le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD



Signé électroniquement par Vincent
LUCAS
Le 09/07/2026

Le Secrétaire de Séance
Vincent LUCAS



Signé électroniquement par
Dominique RAMARD
Le 08/07/2026

Délibération rendue exécutoire
- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies 22

Délibération N°2026-05-03

L'an deux mil vingt-six, le 25 juin à 10h, dans les locaux de VALORYS/ SMITRED (Se présenter à l'accueil) Site du Quelven- 22140 PLUZUNET, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,
- Mr Jean-François GADBOIS, représentant l'entreprise STURNO pour le groupe Entreprises

Etaient représentés :

- M. Jean-Louis NOGUES ayant donné pouvoir à Mr Jean-François GADBOIS, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à Mr Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Erwan CHARLOT, représentant le Crédit-Mutuel ARKEA pour le groupe des Banques ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD.

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Jérôme MASSE, Directeur du SDE22,
- M. Vincent Lucas, Directeur de la SEM Energies 22,
- M. Corentin PETIT, Responsable financier de la SEM Energies 22,
- Mme Gladys MONNIER, Responsable administrative de la SEM Energies 22,
- Mme Mallaury AROCA, Cheffe de projets ENR éolien de la SEM Energies 22,
- M. Gildas BANDE, Chef de projet ENR photovoltaïque de la SEM Energies 22,
- M. Vivien LAZUECH, Responsable gaz renouvelables de la SEM Energies 22,
- M. Jérémy LE CALVEZ, Chargé d'exploitations - Manager de la SEM Energies 22,
- M. Stéphane PIRIOU, Technicien travaux et maintenance de la SEM Energies 22,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire administrative et financière du SDE22.

Absents excusés :

- Mme Lucile ROGATIONS, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La SEM Energies 22, représentée par Vincent LUCAS remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Centre Hospitalier Centre de Bretagne- Logipôle de Loudéac - Pré

Cf. Pièce jointe : *Fiche projet & BP autoconsommation*

Le projet prévoit l'installation d'une centrale photovoltaïque (ombrière + sol) de 549 KWc associée à une unité de stockage d'une capacité de 215 kWh, sur le Logipôle de Loudéac.

La production annuelle estimée 606 MWh sera valorisée dans une boucle d'autoconsommation collective entre le Logipôle et l'EHPAD dans un premier temps.

Un tarif de rachat de 140€/MWh HT (indexé +1%/an sur 20 ans) a été convenu entre le CHCB et la SEM Energies 22.

Les acteurs principaux du projet sont la SEM ENERGIES 22 et CHCB pouvoirs adjudicateurs. Le montage juridique est une Coopération public– public entre la SEM Energies 22 et le CHCB.

Le CAPEX est d'environ 963 302 € HT (hors subvention FEDER), intégré à une grappe de 3 projets bénéficiant d'une subvention européenne de 500k€, porté à 100% par la SEM Energies 22.

Le comité technique, réuni le 10 juin 2026, a émis un avis favorable sur le projet, sous réserve de modifications concernant la fiche projet et le budget prévisionnel présentés.

Il demande une nouvelle présentation de ces documents, plus cohérente et conforme à des critères précis, avant ce conseil d'administration du 25 juin 2026. À cette fin, un comité technique circulaire a été organisé préalablement. Les documents fournis ont permis d'obtenir un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-VALIDE le projet et le Budget Prévisionnel tels que définis.

-AUTORISE Dominique RAMARD Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD



Signé électroniquement par Vincent
LUCAS
Le 09/07/2026

Délibération rendue exécutoire
- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

Le Secrétaire de Séance
Vincent LUCAS



Signé électroniquement par
Dominique RAMARD
Le 08/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies 22

Délibération N°2026-05-04

L'an deux mil vingt-six, le 25 juin à 10h, dans les locaux de VALORYS/ SMITRED (Se présenter à l'accueil) Site du Quelven- 22140 PLUZUNET, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,
- Mr Jean-François GADBOIS, représentant l'entreprise STURNO pour le groupe Entreprises

Etaient représentés :

- M. Jean-Louis NOGUES ayant donné pouvoir à Mr Jean-François GADBOIS, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à Mr Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Erwan CHARLOT, représentant le Crédit-Mutuel ARKEA pour le groupe des Banques ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD.

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Jérôme MASSE, Directeur du SDE22,
- M. Vincent Lucas, Directeur de la SEM Energies 22,
- M. Corentin PETIT, Responsable financier de la SEM Energies 22,
- Mme Gladys MONNIER, Responsable administrative de la SEM Energies 22,
- Mme Mallaury AROCA, Cheffe de projets ENR éolien de la SEM Energies 22,
- M. Gildas BANDE, Chef de projet ENR photovoltaïque de la SEM Energies 22,
- M. Vivien LAZUECH, Responsable gaz renouvelables de la SEM Energies 22,
- M. Jérémy LE CALVEZ, Chargé d'exploitations - Manager de la SEM Energies 22,
- M. Stéphane PIRIOU, Technicien travaux et maintenance de la SEM Energies 22,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire administrative et financière du SDE22.

Absents excusés :

- Mme Lucile ROGATIONS, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La SEM Energies 22, représentée par Vincent LUCAS remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Centre Hospitalier Centre de Bretagne- Logipôle de Loudéac- Demande d'autorisation de création de société

Le conseil de surveillance du Centre Hospitalier Centre Bretagne (CHCB) a validé la convention de partenariat public-public par délibération du 12 décembre et cette convention étant signée par les parties depuis le 02 avril 2026, il est proposé de créer une société sous forme de SASU appelée « SantEnergie 22» Celle-ci aurait pour objet la réalisation de la centrale photovoltaïque au sol en autoconsommation collective allant de la phase de développement jusqu'à la construction dans le cadre d'une quasi-régie.

Le comité technique, réuni le 10 juin 2026, a émis un avis favorable sur la création d'une société, sous réserve de modifications concernant la fiche projet et le budget prévisionnel présentés.

Il demande une nouvelle présentation de ces documents, plus cohérente et conforme à des critères précis, avant ce conseil d'administration du 25 juin 2026. À cette fin, un comité technique circulaire a été organisé préalablement. Les documents fournis ont permis d'obtenir un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **AUTORISE** la création de la société telle que définie.

-**AUTORISE** Dominique RAMARD Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD



Signé électroniquement par Vincent
LUCAS
Le 09/07/2026

Délibération rendue exécutoire
- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

Le Secrétaire de Séance
Vincent LUCAS



Signé électroniquement par
Dominique RAMARD
Le 08/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies 22

Délibération N°2026-04-05

L'an deux mil vingt-six, le 25 juin à 10h, dans les locaux de VALORYS/ SMITRED (Se présenter à l'accueil)
Site du Quelven- 22140 PLUZUNET, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur
convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,
- Mr Jean-François GADBOIS, représentant l'entreprise STURNO pour le groupe Entreprises

Etaient représentés :

- M. Jean-Louis NOGUES ayant donné pouvoir à Mr Jean-François GADBOIS, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à Mr Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Erwan CHARLOT, représentant le Crédit-Mutuel ARKEA pour le groupe des Banques ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD.

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Jérôme MASSE, Directeur du SDE22,
- M. Vincent Lucas, Directeur de la SEM Energies 22,
- M. Corentin PETIT, Responsable financier de la SEM Energies 22,
- Mme Gladys MONNIER, Responsable administrative de la SEM Energies 22,
- Mme Mallaury AROCA, Cheffe de projets ENR éolien de la SEM Energies 22,
- M. Gildas BANDE, Chef de projet ENR photovoltaïque de la SEM Energies 22,
- M. Vivien LAZUECH, Responsable gaz renouvelables de la SEM Energies 22,
- M. Jérémy LE CALVEZ, Chargé d'exploitations - Manager de la SEM Energies 22,
- M. Stéphane PIRIOU, Technicien travaux et maintenance de la SEM Energies 22,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire administrative et financière du SDE22.

Absents excusés :

- Mme Lucile ROGATIONS, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La SEM Energies 22, représentée par Vincent LUCAS remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Centre hospitalier Centre de Bretagne-logipôle de Loudéac-Demande d'autorisation de lancement de marché de travaux.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-849120241-20260709-20260505-DE

Dans le cadre de la réalisation du projet, il est proposé de solliciter l'autorisation de lancer un marché public pour les travaux.

Il s'agit d'un marché en procédure adaptée passée selon les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le marché sera alloti en deux lots suivants :

Lot 1 : générateur photovoltaïque

Lot 2 : Stockage BESS

Le comité technique, réuni le 10 juin 2026, a émis un avis favorable sur le lancement du marché public, sous réserve de modifications concernant la fiche projet et le budget prévisionnel présentés.

Il demande une nouvelle présentation de ces documents, plus cohérente et conforme à des critères précis, avant ce conseil d'administration du 25 juin 2026. À cette fin, un comité technique circulaire a été organisé préalablement. Les documents fournis ont permis d'obtenir un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-AUTORISE lancement d'un marché pour les travaux.

-AUTORISE Dominique RAMARD Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD



Signé électroniquement par Vincent
LUCAS
Le 09/07/2026

Le Secrétaire de Séance
Vincent LUCAS



Signé électroniquement par
Dominique RAMARD
Le 08/07/2026

Délibération rendue exécutoire
- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22

Délibération N°2026-05-06

L'an deux mil vingt-six, le 25 juin à 10h, dans les locaux de VALORYS/ SMITRED (Se présenter à l'accueil)
Site du Quelven- 22140 PLUZUNET, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur
convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,
- Mr Jean-François GADBOIS, représentant l'entreprise STURNO pour le groupe Entreprises

Etaient représentés :

- M. Jean-Louis NOGUES ayant donné pouvoir à Mr Jean-François GADBOIS, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à Mr Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Erwan CHARLOT, représentant le Crédit-Mutuel ARKEA pour le groupe des Banques ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD.

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Jérôme MASSE, Directeur du SDE22,
- M. Vincent Lucas, Directeur de la SEM Energies 22,
- M. Corentin PETIT, Responsable financier de la SEM Energies 22,
- Mme Gladys MONNIER, Responsable administrative de la SEM Energies 22,
- Mme Mallaury AROCA, Cheffe de projets ENR éolien de la SEM Energies 22,
- M. Gildas BANDE, Chef de projet ENR photovoltaïque de la SEM Energies 22,
- M. Vivien LAZUECH, Responsable gaz renouvelables de la SEM Energies 22,
- M. Jérémy LE CALVEZ, Chargé d'exploitations - Manager de la SEM Energies 22,
- M. Stéphane PIRIOU, Technicien travaux et maintenance de la SEM Energies 22,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire administrative et financière du SDE22.

Absents excusés :

- Mme Lucile ROGATIONS, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La SEM Energies 22, représentée par Vincent LUCAS remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Bréhand- Le moulin Hesry Energies -Présentation du projet

La commune de BREHAND a sollicité la SEM Energies 22 pour l'accompagner dans son projet de centrale photovoltaïque au sol en autoconsommation collective d'une puissance estimée à 500 kWc avec une unité de stockage par batterie de 215 kWh. La parcelle cadastrée section ZH92 d'une surface de 9 471m² située au lieu-dit « Le Moulin Hesry » à Bréhand sur laquelle le projet est prévu, était une ancienne décharge. Elle est classée comme site dégradé et éligible à accueillir ce projet de centrale au sol. CAPEX de 770 759 € HT (hors subvention FEDER), réparti entre la commune à hauteur de 5% et la SEM Energies 22 à 95%. Le projet fait également partie de la grappe des 3 projets bénéficiant d'une subvention européenne à hauteur de 500 K€.

- Structuration financière prévisionnelle :
 - 80% emprunt bancaire : 616 607€
 - 20% de fonds propres : 154 152€ se constituant en apport en CCA au prorata de la prise de part au capital de chaque partie. Cet apport en CCA sera rémunéré au taux du journal officiel en vigueur.

Le comité technique, réuni le 10 juin 2026, a émis un avis favorable sur le projet, sous réserve de modifications concernant la fiche projet et le budget prévisionnel présentés.

Il demande une nouvelle présentation de ces documents, plus cohérente et conforme à des critères précis, avant ce conseil d'administration du 25 juin 2026. À cette fin, un comité technique circulaire a été organisé préalablement. Les documents fournis ont permis d'obtenir un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-VALIDE le projet et le Budget Prévisionnel tels que définis.

-AUTORISE Dominique RAMARD Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD



Signé électroniquement par Vincent
LUCAS
Le 09/07/2026

Le Secrétaire de Séance
Vincent LUCAS



Signé électroniquement par
Dominique RAMARD
Le 08/07/2026

Délibération rendue exécutoire
- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22

Délibération N°2026-05-07

L'an deux mil vingt-six, le 25 juin à 10h, dans les locaux de VALORYS/ SMITRED (Se présenter à l'accueil)
Site du Quelven- 22140 PLUZUNET, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur
convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,
- Mr Jean-François GADBOIS, représentant l'entreprise STURNO pour le groupe Entreprises

Etaient représentés :

- M. Jean-Louis NOGUES ayant donné pouvoir à Mr Jean-François GADBOIS, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à Mr Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Erwan CHARLOT, représentant le Crédit-Mutuel ARKEA pour le groupe des Banques ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD.

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Jérôme MASSE, Directeur du SDE22,
- M. Vincent Lucas, Directeur de la SEM Energies 22,
- M. Corentin PETIT, Responsable financier de la SEM Energies 22,
- Mme Gladys MONNIER, Responsable administrative de la SEM Energies 22,
- Mme Mallaury AROCA, Cheffe de projets ENR éolien de la SEM Energies 22,
- M. Gildas BANDE, Chef de projet ENR photovoltaïque de la SEM Energies 22,
- M. Vivien LAZUECH, Responsable gaz renouvelables de la SEM Energies 22,
- M. Jérémy LE CALVEZ, Chargé d'exploitations - Manager de la SEM Energies 22,
- M. Stéphane PIRIOU, Technicien travaux et maintenance de la SEM Energies 22,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire administrative et financière du SDE22.

Absents excusés :

- Mme Lucile ROGATIONS, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La SEM Energies 22, représentée par Vincent LUCAS remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Bréhand- Le moulin Hesry Energies-Présentation de la délibération pour l'entrée au capital

Le conseil d'administration du 12 mars 2026 a délibéré pour la création administrative de la société de projet « Moulin Hesry Energies ».

Le projet de création de cette société a été présenté au conseil municipal de la commune de Bréhand le 19 avril 2026 sous la structuration suivante :

- Création d'une société de projet SAS « Moulin Hesry Energies »
 - Capital : 1 000€ à 1 000 actions
 - Commune de Bréhand : 5% actions
 - SEM Energies 22 : (100-5) 95% actions

La commune de Bréhand va délibérer courant juillet 2026 pour l'entrée au capital de la société de projet « Moulin Hesry Energies » à hauteur de 5%.

Le comité technique, réuni le 10 juin 2026, a émis un avis favorable sur le projet, sous réserve de modifications concernant la fiche projet et le budget prévisionnel présentés.

Il demande une nouvelle présentation de ces documents, plus cohérente et conforme à des critères précis, avant ce conseil d'administration du 25 juin 2026. À cette fin, un comité technique circulaire a été organisé préalablement. Les documents fournis ont permis d'obtenir un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le capital social proposé et à l'entrée au capital de la commune de BREHAND telle que définie.

- **AUTORISE** le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD


Signé électroniquement par
Vincent LUCAS
Le 09/07/2026

Le Secrétaire de Séance
Vincent LUCAS


Signé électroniquement par
Dominique RAMARD
Le 08/07/2026

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22

Délibération N°2026-05-08

L'an deux mil vingt-six, le 25 juin à 10h, dans les locaux de VALORYS/ SMITRED (Se présenter à l'accueil)
Site du Quelven- 22140 PLUZUNET, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur
convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,
- Mr Jean-François GADBOIS, représentant l'entreprise STURNO pour le groupe Entreprises

Etaient représentés :

- M. Jean-Louis NOGUES ayant donné pouvoir à Mr Jean-François GADBOIS, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à Mr Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Erwan CHARLOT, représentant le Crédit-Mutuel ARKEA pour le groupe des Banques ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD.

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Jérôme MASSE, Directeur du SDE22,
- M. Vincent Lucas, Directeur de la SEM Energies 22,
- M. Corentin PETIT, Responsable financier de la SEM Energies 22,
- Mme Gladys MONNIER, Responsable administrative de la SEM Energies 22,
- Mme Mallaury AROCA, Cheffe de projets ENR éolien de la SEM Energies 22,
- M. Gildas BANDE, Chef de projet ENR photovoltaïque de la SEM Energies 22,
- M. Vivien LAZUECH, Responsable gaz renouvelables de la SEM Energies 22,
- M. Jérémy LE CALVEZ, Chargé d'exploitations - Manager de la SEM Energies 22,
- M. Stéphane PIRIOU, Technicien travaux et maintenance de la SEM Energies 22,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire administrative et financière du SDE22.

Absents excusés :

- Mme Lucile ROGATIONS, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La SEM Energies 22, représentée par Vincent LUCAS remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Bréhand- Le moulin Hesry Energies-Demande d'autorisation de la ID : 022-849120241-20260709-20260508-DEUX

Dans le cadre de la réalisation du projet, il est proposé de solliciter l'autorisation de lancer un marché public pour les travaux.

Il s'agit d'un marché en procédure adaptée passé à prestation similaire selon les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le marché sera alloti en trois lots suivants :

Lot 1 : Générateur photovoltaïque

Lot 2 : Stockage BESS

Lot 3 : VRD + Clôture

Seul le lot 1 et lot 2 seront uniquement considérés comme lots à prestation similaire dans le cadre de ce marché.

La réalisation de ces lots en prestation similaire concernera le troisième projet dans le cadre du fonds FEDER.

Le comité technique, réuni le 10 juin 2026, a émis un avis favorable sur le lancement du marché public, sous réserve de modifications concernant la fiche projet et le budget prévisionnel présentés.

Il demande une nouvelle présentation de ces documents, plus cohérente et conforme à des critères précis, avant ce conseil d'administration du 25 juin 2026. À cette fin, un comité technique circulaire a été organisé préalablement. Les documents fournis ont permis d'obtenir un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-AUTORISE le lancement d'un marché pour les travaux.

-AUTORISE Dominique RAMARD Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD



Signé électroniquement par
Vincent LUCAS
Le 09/07/2026

Le Secrétaire de Séance
Vincent LUCAS



Signé électroniquement par
Dominique RAMARD
Le 08/07/2026

Délibération rendue exécutoire
- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22

Délibération N°2026-05-09

L'an deux mil vingt-six, le 25 juin à 10h, dans les locaux de VALORYS/ SMITRED (Se présenter à l'accueil) Site du Quelven- 22140 PLUZUNET, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,
- Mr Jean-François GADBOIS, représentant l'entreprise STURNO pour le groupe Entreprises

Etaient représentés :

- M. Jean-Louis NOGUES ayant donné pouvoir à Mr Jean-François GADBOIS, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à Mr Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Erwan CHARLOT, représentant le Crédit-Mutuel ARKEA pour le groupe des Banques ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD.

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Jérôme MASSE, Directeur du SDE22,
- M. Vincent Lucas, Directeur de la SEM Energies 22,
- M. Corentin PETIT, Responsable financier de la SEM Energies 22,
- Mme Gladys MONNIER, Responsable administrative de la SEM Energies 22,
- Mme Mallaury AROCA, Cheffe de projets ENR éolien de la SEM Energies 22,
- M. Gildas BANDE, Chef de projet ENR photovoltaïque de la SEM Energies 22,
- M. Vivien LAZUECH, Responsable gaz renouvelables de la SEM Energies 22,
- M. Jérémy LE CALVEZ, Chargé d'exploitations - Manager de la SEM Energies 22,
- M. Stéphane PIRIOU, Technicien travaux et maintenance de la SEM Energies 22,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire administrative et financière du SDE22.

Absents excusés :

- Mme Lucile ROGATIONS, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La SEM Energies 22, représentée par Vincent LUCAS remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Stade du Roudourou-Présentation du projet

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Stade Roudourou a sollicité la SEM Energies 22 pour l'étude, le financement, la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le toit de la tribune présidentielle du stade Roudourou.

En effet, la tribune présidentielle du stade est en rénovation et serait apte à recevoir une installation photovoltaïque. La centrale est inscrite dans le permis de construire.

La centrale aura une puissance d'environ 99 kWc. L'énergie produite sera valorisée dans une boucle d'Autoconsommation Individuelle et Collective (ACI/ACC) entre les bâtiments du syndicat mixte d'aménagement du Stade Roudourou.

Un CAPEX d'environ 108 622 € HT porté à 100% par la SEM Energies 22.

Le comité technique du 10 juin 2026 a émis son accord de principe sur ce projet et son Budget Prévisionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-VALIDE le projet et le Budget Prévisionnel tels que définis.

-AUTORISE Dominique RAMARD Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD



Signé électroniquement par Vincent
LUCAS
Le 09/07/2026

Le Secrétaire de Séance
Vincent LUCAS



Signé électroniquement par
Dominique RAMARD
Le 08/07/2026

Délibération rendue exécutoire
- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22

Délibération N°2026-05-10

L'an deux mil vingt-six, le 25 juin à 10h, dans les locaux de VALORYS/ SMITRED (Se présenter à l'accueil) Site du Quelven- 22140 PLUZUNET, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,
- Mr Jean-François GADBOIS, représentant l'entreprise STURNO pour le groupe Entreprises

Etaient représentés :

- M. Jean-Louis NOGUES ayant donné pouvoir à Mr Jean-François GADBOIS, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à Mr Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Erwan CHARLOT, représentant le Crédit-Mutuel ARKEA pour le groupe des Banques ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD.

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Jérôme MASSE, Directeur du SDE22,
- M. Vincent Lucas, Directeur de la SEM Energies 22,
- M. Corentin PETIT, Responsable financier de la SEM Energies 22,
- Mme Gladys MONNIER, Responsable administrative de la SEM Energies 22,
- Mme Mallaury AROCA, Cheffe de projets ENR éolien de la SEM Energies 22,
- M. Gildas BANDE, Chef de projet ENR photovoltaïque de la SEM Energies 22,
- M. Vivien LAZUECH, Responsable gaz renouvelables de la SEM Energies 22,
- M. Jérémy LE CALVEZ, Chargé d'exploitations - Manager de la SEM Energies 22,
- M. Stéphane PIRIOU, Technicien travaux et maintenance de la SEM Energies 22,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire administrative et financière du SDE22.

Absents excusés :

- Mme Lucile ROGATIONS, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La SEM Energies 22, représentée par Vincent LUCAS remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Stade du Roudourou-Demande d'autorisation de lancement de marché de travaux

Dans le cadre de la réalisation du projet, il est proposé de solliciter l'autorisation de lancer un marché public pour les travaux.

Il s'agit d'un marché en procédure adaptée passée selon les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

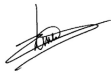
Le comité technique du 10 juin 2026 a émis son accord de principe pour autoriser le lancement du marché public.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-AUTORISE le lancement d'un marché pour les travaux.

-AUTORISE Dominique RAMARD Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD



Signé électroniquement par
Vincent LUCAS
Le 09/07/2026

Le Secrétaire de Séance
Vincent LUCAS



Signé électroniquement par
Dominique RAMARD
Le 08/07/2026

Délibération rendue exécutoire
- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22

Délibération N°2026-05-11

L'an deux mil vingt-six, le 25 juin à 10h, dans les locaux de VALORYS/ SMITRED (Se présenter à l'accueil) Site du Quelven- 22140 PLUZUNET, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,
- Mr Jean-François GADBOIS, représentant l'entreprise STURNO pour le groupe Entreprises

Etaient représentés :

- M. Jean-Louis NOGUES ayant donné pouvoir à Mr Jean-François GADBOIS, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à Mr Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Erwan CHARLOT, représentant le Crédit-Mutuel ARKEA pour le groupe des Banques ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD.

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Jérôme MASSE, Directeur du SDE22,
- M. Vincent Lucas, Directeur de la SEM Energies 22,
- M. Corentin PETIT, Responsable financier de la SEM Energies 22,
- Mme Gladys MONNIER, Responsable administrative de la SEM Energies 22,
- Mme Mallaury AROCA, Cheffe de projets ENR éolien de la SEM Energies 22,
- M. Gildas BANDE, Chef de projet ENR photovoltaïque de la SEM Energies 22,
- M. Vivien LAZUECH, Responsable gaz renouvelables de la SEM Energies 22,
- M. Jérémy LE CALVEZ, Chargé d'exploitations - Manager de la SEM Energies 22,
- M. Stéphane PIRIOU, Technicien travaux et maintenance de la SEM Energies 22,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire administrative et financière du SDE22.

Absents excusés :

- Mme Lucile ROGATIONS, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, représentant le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor,

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La SEM Energies 22, représentée par Vincent LUCAS remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Demande d'autorisation de lancement de marché d'agrégateur

Dans le cadre de l'avancement des projets précédemment évoqués, il est proposé de solliciter l'autorisation de lancer un marché public pour la sélection d'un agrégateur. Cette démarche vise à optimiser la gestion des flux énergétiques et à garantir une coordination efficace entre les différents acteurs impliqués.

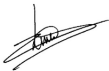
Le comité technique du 10 juin 2026 a émis son accord de principe pour autoriser le lancement du marché public et a pris note que ce marché prendrait aussi en compte des projets éoliens et photovoltaïques non inclus dans la grappe des projets FEDER.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-AUTORISE le lancement d'un marché pour la sélection d'un agrégateur.

-AUTORISE Dominique RAMARD Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD



Signé électroniquement par
Vincent LUCAS
Le 09/07/2026

Le Secrétaire de Séance
Vincent LUCAS



Signé électroniquement par
Dominique RAMARD
Le 08/07/2026

Délibération rendue exécutoire
- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le